



Le Président de l'Université de Bretagne Sud

Vu la délibération du conseil de l'ENSIBS en date du 07 novembre 2019,

ARRETE N° 55-2020

Article 1 : Le Président de l'Université de Bretagne Sud valide l'attribution de la subvention sur le budget de l'ENSIBS à l'association suivante :

- Le Bureau des étudiants de l'ENSIBS (BDE) pour un montant de 6 000 euros

Article 2 : le Directeur de l'ENSIBS est chargé de l'exécution du présent arrêté

A Lorient, le
Le Président de l'Université
de Bretagne Sud,

Jean PEETERS